

REGLEMENT LE DERNIER HOMME DEBOUT MORVAN 2023

1. PRESENTATION

Le Dernier Homme Debout Morvan est une course à allure libre d'endurance par élimination qui se déroule en individuel, le tout sur une boucle de 7,2 km et 250 d+

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

2.1 Age minimum :

L'inscription est ouverte aux personnes nées avant le 21 janvier 2003, c'est-à-dire ayant 20 ans révolus le jour de l'épreuve.

2.2 Licence FFA ou certificat médical :

Afin de valider son inscription, chaque participant devra fournir à l'organisation :

- soit une copie de sa licence FFA (ou fédérations affiliées) pour l'année en cours
- soit un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de l'épreuve.

Aucun autre document ne sera accepté.

Le certificat ou la copie de la licence devra être obligatoirement envoyé par email au morvan@ldhd.run ou déposer sur l'inscription **dans les 15 jours suivant l'inscription**. A défaut de réception dans ces délais, l'inscription du concurrent sera annulée.

2.3 Inscription :

Le droit d'engagement est fixé à **40 €** par concurrent.

Pas d'inscription par courrier ou sur place.

Aucun échange ni revente de dossard n'est autorisé.

2.4 Annulation de l'inscription :

Un participant désirant annuler son inscription pourra le faire aux conditions suivantes :

En cas d'accident ou de maladie grave du participant, il sera nécessaire de fournir un certificat signé et tamponné par le médecin attestant de la contre indication à participer au Dernier Homme Debout Morvan.

Tout autre cause d'annulation devra être justifiée par un certificat signé et tamponné délivré par l'autorité compétente.

Toute demande de remboursement doit nous parvenir, accompagnée du certificat médical au plus tard dans les 15 jours précédents la date de l'épreuve. Les demandes seront traitées au plus tard **deux mois après la date de l'épreuve**.

2.5 Retrait des dossards :

Le retrait des dossards se fera exclusivement sur place à partir de 9h00 le samedi 21 janvier 2023, sur présentation d'une pièce d'identité avec photo. La présence de chaque participant est obligatoire. Chaque participant fixera son dossard sur la torse, afin qu'il soit identifiable en toutes circonstances.

2.6 Droit à l'image et communication :

Tout participant renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image pendant l'épreuve, comme il renonce à tous recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image. L'organisation se réserve le droit de communiquer son fichier contacts à ses partenaires sauf refus signé du participant.

2.7 Assurances et risques encourus :

Responsabilité civile :

Conformément à la loi, l'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve.

Individuelle accident :

Les licenciés bénéficient de garanties accordées par l'assurance liée à leur licence sportive. Il est conseillé aux autres participants de souscrire une assurance individuelle complémentaire.

L'organisation tient à préciser aux participants que cette course requiert un entraînement physique adapté. En s'inscrivant le participant renonce de fait à faire valoir toutes revendications de quelque nature qu'elles soient, à l'encontre du club organisateur. Ceci concerne en particulier tout accident, blessure, piqûre d'insecte, vol, dégâts sur les biens personnels ou autres se produisant au cours de l'épreuve.

2.8 Éthique et responsabilité :

Chaque participants s'engage à respecter l'environnement et ne rien jeter sur le parcours. Il se doit d'évoluer en respectant le milieu naturel et les bénévoles. Toute personne présente sur le site de l'épreuve est entièrement responsable des dégâts qu'elle cause sur soi et sur autrui.

En conséquence, il est important de respecter l'environnement des sites traversés le jour de la course. Les participants suivront un parcours intégralement balisé. En cas d'interruption des balises, ils devront prévenir l'organisation et revenir jusqu'au dernier point de contrôle.

La sécurité est un impératif : un dispositif de sécurité et de santé est mis en place par l'organisation sur le site de départ, mais il ne saurait remplacer la vigilance et la responsabilité personnelle de tous. Durant la course, tous les participants se doivent assistance mutuelle.

Des signaleurs seront présents aux traversées de routes dangereuses. Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et ne sera en aucun cas prioritaire sur un véhicule.

3. CONDITIONS DE COURSE

3.1 En course :

Le Dernier Homme Debout Morvan se déroule en individuel

3.2 Briefing d'avant course

Un briefing de l'organisation aura lieu le samedi 21 janvier 2023 à 11h30 au gymnase municipal de Château-Chinon afin de communiquer aux participants les dernières informations concernant l'épreuve et/ou la météo. La présence de tous les participants est indispensable. En fonction des prévisions météorologiques, l'organisation pourra annoncer une modification de parcours.

3.3 Départ :

Le départ aura lieu le samedi 21 janvier à 11h50 au gymnase municipal de Château-Chinon.

3.4 Boucle :

La boucle fait 7.2 kms environ pour 250 m de dénivelé positif.

Le parcours sera intégralement balisé. L'utilisation d'une carte n'est pas nécessaire.

Des contrôles de participants auront lieu tout au long du parcours (pointages, dossards) à la discrétion de l'organisation.

3.5 Déroulement de la course, élimination et assistance :

Le temps maximum autorisé par boucle est de 60 minutes. Tout coureur n'ayant pas franchi la ligne après 60 minutes est éliminé.

Pour la 1ère boucle, les participants bénéficieront de 70 minutes.

L'assistance en zone de ravitaillement est autorisée (1 personne/coureur) à partir du 5ème tour.

Pour être déclaré vainqueur, un coureur doit terminer une boucle SEUL (en moins de 60 minutes). S'il n'y parvient pas, personne ne pourra être déclaré LDHD et il n'y aura donc pas de vainqueur. L'assistance est interdite sur le dernier tour.

Si après 23 h de course et 23 boucles, plusieurs coureurs sont encore en course, c'est celui qui franchira le premier la ligne d'arrivée de la dernière boucle qui sera déclaré vainqueur.

3.6 Ravitaillement :

La course comptera 1 point de ravitaillement sur le site de départ avec solide, liquide. Il n'y aura pas de gobelets ou bols sur la table de ravitaillement. Chaque concurrent devra avoir son ou ses propres contenants.

Chaque participant aura sa zone personnelle. L'emplacement sera matérialisé à proximité de la zone de départ.

3.7 Équipement et matériel obligatoire :

Chaque participant devra porter sur lui tout au long de l'épreuve le matériel obligatoire suivant :

pour le jour : couverture de survie

pour la nuit : couverture de survie, gilet fluo ou tout autre dispositif rétroréfléchissant + lampe frontale en état de fonctionnement et chargée.

3.8 Météo :

En cas de mauvaises conditions météorologiques ou de décision de préfectorale, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou de neutraliser la course, l'heure de départ et même de l'annuler sans que personne puisse prétendre à un remboursement.

Les participants en seront informés lors du briefing.

3.9 Abandons et éliminations :

Sauf cas de force majeure, l'abandon n'est possible qu'au site de départ. Si le point n'est pas accessible aux véhicules de secours ou de l'organisation, le participant devra regagner le point de rapatriement le plus proches par ses propres moyens. Il lui est interdit de quitter le circuit balisé sans avoir au préalable averti l'organisation et en être dûment autorisé.

Tout abandon en cours de la course, pour quelque raison que ce soit doit être impérativement signalé à un membre de l'organisation.

L'élimination signifie l'exclusion définitive du participant. Tout manquement au règlement entraîne l'élimination. L'élimination peut avoir lieu lorsque le directeur de course ou les chefs de postes des différents points de contrôle constatent un des manquements suivants :

- | | |
|---|--------------|
| - emprunt d'un itinéraire hors balisage représentant un raccourci | Elimination |
| - absence de matériel obligatoire la nuit | Elimination |
| - jet de débris volontaire par un participant ou un membre de son entourage | Elimination |
| - non respect des personnes (organisation, bénévoles ou participants) | pénalité 15' |
| - non assistance à personne en difficulté | pénalité 15' |

Dans tous les cas, aucun remboursement ne sera dû par l'organisation.

3.10 Sécurité et assistance médicale :

Le numéro de téléphone de l'organisation est donné au retrait des dossards et ne doit être utilisé qu'en cas d'urgence.

Un poste de secours implanté au gymnase municipal est destiné à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés.

Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours :

- en se présentant au poste de secours
- en appelant le PC course
- en demandant à un autre coureur de prévenir les secours

Il appartiendra à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

Un coureur faisant appel à un médecin ou à un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Les secouristes et médecins officiels sont en particuliers habilités :

- à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve
- à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugent en danger
- à faire hospitaliser à leur convenance les coureurs dont l'état de santé le nécessite

Les éventuels frais résultant de l'emploi de moyens de secours ou d'évacuation exceptionnels sont supportés par la personne secourue qui doit également assurer son retour de l'endroit où elle est évacuée. Il est du seul ressort du coureur de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti.

4. DOPAGE

Les participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles anti-dopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur.

5. CLASSEMENTS ET DOTATIONS :

Le classement sera établi en fonction du nombre de tours effectué.

° Seront récompensés les deux derniers (femme et homme) de Le Dernier Homme Debout MORVAN par un trophée.

° seront récompensés le/la premier (e) à l'issue de 2 tours, 6 tours et 10 tours par un lot.

Le gagnant de Le Dernier Homme Debout MORVAN recevra également un dossard pour l'édition de Belgique

Seul le directeur de course est habilité à prendre en compte et juger de la pertinence d'éventuelles réclamations, qui devront être déposées dès l'arrivée.

6. PROTOCOLE COVID :

En cas de protocole COVID imposé par la préfecture ou tout autre organisme d'état, l'organisation se réserve le droit de modifier le lieu de course, de ravitaillement et même cas ultime d'annuler le ravitaillement. Si l'annulation de la course est imposée, chaque concurrent se verra remboursé à hauteur de 50 % des frais engagés.